

s'en retourner; ils avaient souffert considérablement du manque de provisions, ayant été forcés d'avoir recours aux Sauvages, et le *mot de terre* les avait tourmentés et avait enlevé quatorze de leurs camarades dans un seul hiver.

Les Sauvages n'aimaient pas les Anglais qui ne les traitaient pas avec la même bonté que les Français et dont les manières étaient loin d'être aussi agréables. Mais ceux qui virent avec le plus de joie le retour des navires de France furent la famille Hébert et les autres colons canadiens, qui avaient eu à souffrir, non des Anglais eux-mêmes, mais des Français protestants et anglicans. Ces familles n'avaient point reçu de secours religieux depuis 1629 et elles étaient déterminées à laisser la colonie.

Un travail de M. l'abbé Noiset, qui a publié une liste des prêtres du Canada, travail qui a beaucoup de mérite, mais qui renferme plusieurs inexactitudes, a accrédité une erreur qu'il est juste de rectifier. La liste en question parle d'un prêtre, M. Duplein, qui aurait habité la colonie pendant la domination des Kerk, mais c'est une erreur, d'autant plus évidente que M. Duplein, était alors à peine né: le fait est comme le dit positivement le Père Lejeune dans la *Relation* de 1632, que les Français du Canada restèrent sans prêtres: — aussi ce fut avec une grande joie que ces bons et braves catholiques assistèrent au Saint Sacrifice de la messe dans la maison de Madame Hébert, immédiatement après l'arrivée des navires de Caën.

La vieille chapelle de la Basse-Ville était détruite, l'habitation était en ruine, le fort était dans un triste état et il ne restait de la maison des Jésuites à Notre-Dame-des-Angees que les murailles. Le reste de l'année la Sainte Messe fut dite le dimanche dans un appartement du fort nettoyé pour ce service et la semaine dans la maison des Jésuites.

Le pays et ses habitants présentaient pour le Père Lejeune un spectacle tout nouveau et assez étrange: ce bon père était tout yeux et tout oreille et observait tout avec un soin minutieux. Il alla bientôt après son arrivée rendre visite à un campement sauvage à la Pointe à Poiseaux. Les Sauvages étaient occupés à fumer l'anguille qu'ils prenaient en abondance. Le Père suivit le pied du Cap Diamant qui baignait alors dans le fleuve, dans plusieurs endroits, et arriva chez les Sauvages.

Un Sauvage l'invita à entrer dans sa cabane, et là on lui servit dans les mains une anguille boucannée qu'il mangea à belles dents, n'ayant pour tout instrument de table que ses doigts, partageant son repas avec un petit sauvage. Après le repas, le Père Lejeune était fort en peine de ses mains pleines d'huile, son petit compagnon lui avait bien montré comment il s'était nettoyé les doigts en se les passant dans la chevelure; mais le Père ne paraissait pas vouloir se servir de cet expédient, lorsque la dame du logis, voyant l'embarras évident de son hôte, lui donna une poignée de bois pourri, et ce fut là la première serviette du Père Lejeune chez les Algonquins.

Voyons ce qui se passa en Acadie vers la même époque. Nous avons laissé le commandeur de Razilly à La Rochelle prêt à partir, mais recevant un contre-ordre en conséquence du traité de Saint Germain en Laye. On chargea alors le commandeur d'aller en Acadie pour recevoir la remise de Port Royal de la main des Écossais qui le tenaient: le commandeur avait le titre de Gouverneur et de Lieutenant-Général de l'Acadie. Il avait concédé d'abord l'établissement de Sainte Croix, puis ceux de Port Royal et de la Hève. Dans son désir de servir la religion et la France, M. de Razilly vint s'établir à la Hève avec des colons: ce petit centre de population française, qui plus tard émigra à Port Royal, a été le noyau de la colonisation acadienne dont l'histoire offre tant d'intérêt, pour les catholiques surtout.

M. de Razilly mourut, paraît-il, en 1637. Il laissait deux lieutenants Charles Amador de La Tour et M. de Menou d'Aulnay de Charnisay. Ces deux voisins se firent pendant longtemps la guerre, jusqu'à ce qu'en 1641, le gouvernement français fut obligé d'ordonner à M. de La Tour de revenir en France, chargeant en même temps M. de Menou de le contraindre s'il refusait d'obéir; on ne sait pas s'il se rendit à cet ordre.

En 1635, M. de La Tour avait obtenu la concession d'un territoire dans la Rivière St. Jean, il s'y était établi avec sa famille et y avait construit un fort. M. de Charnisay, profitant de l'absence de M. de La Tour alla attaquer ce fort défendu seulement par quelques hommes; mais ces hommes étaient commandés par Madame de La Tour, femme d'un esprit aussi chevaleresque et d'un courage aussi héroïque que son mari. M. de Charnisay fut d'abord repoussé avec perte et jamais il ne se serait rendu maître du fort s'il n'eût gagné la trahison d'un suisse, soldat de Madame de La Tour, qui lui fournit le moyen de s'introduire dans une partie de l'établissement. Madame de La Tour ne voulut cependant pas capituler avant d'avoir obtenu pour ses hommes la vie sauve; mais

de Charnisay, manquant à l'honneur et à ses engagements, fit pendre les soldats de M. de La Tour, et par une lâcheté indigne et une cruauté sauvage, il força l'héroïque Madame de La Tour à assister à cette exécution, la corde au cou.

On ne connaît pas le sort de Madame de La Tour et on n'a pas de détails sur cette partie de l'existence de son mari; mais on voit de La Tour venir à Québec en 1646 et en 1651 on le voit nommé Gouverneur de l'Acadie.

M. de Charnisay et son fils étaient morts alors et Madame de Charnisay avait continué à administrer l'établissement de sa famille. Un accommodement ayant eu lieu, M. de La Tour épousa la veuve de M. de Charnisay; cette famille comptait plus tard en Acadie de nombreux descendants.

Les Anglais étaient de fort mauvaise humeur, et en 1654 ils envoyèrent une expédition qui s'empara du fort de la Rivière Saint-Jean d'abord, puis de Port Royal. La colonie étant dans l'impossibilité de résister à ces entreprises, les colons firent un compromis avec les commandants anglais par lequel les habitants gardaient leurs propriétés et continuaient à vivre indépendants des gouvernants anglais à titres de *neutres*; longtemps ils furent désignés sous le nom de *sujets anglais neutres*.

Il y a dans cette partie de l'histoire de l'Acadie des obscurités qu'il est presque impossible d'éclaircir. On voit qu'en 1656, Olivier Cromwell concéda l'Acadie à Sir Charles de La Tour et aux Sieurs Temple et Crown. Cet état de chose semble avoir duré jusqu'au traité de Bréda en 1667. La France rentra de nouveau en possession de toute l'Acadie en 1670.

La vie de Charles de La Tour est bien une existence des plus extraordinaires. Cet homme grand par la noblesse d'âme, par le courage, par le génie même, paraît avoir appartenu à cette école des seigneurs féodaux du moyen âge, qui remettaient à leur épée seule le soin de régler les différends et de maintenir leurs droits. Son caractère aventureux, chevaleresque, séduisait les Sauvages qui lui furent toujours fidèles. Bien que son père fut calviniste et devint plus tard un renégat, ce noble cœur demeura toujours fidèle à son Dieu et à son Roi: — On voit dans un document qu'il fut chargé de protéger la religion catholique et de travailler à l'extension du christianisme chez les Sauvages.

La belle action dont le jeune de La Tour s'honora dans la défense du petit fort de Lomeron a inspiré un de nos poètes canadiens, M. Lajoie, qui, dans un poème remarquable, a rendu hommage à ces vertus civiques et militaires dont de La Tour avait fait preuve en cette occasion. Ce héros, car c'en est un, a peut-être des descendants parmi nous. On sait qu'une de ses filles épousa un fils du sieur le Borgne de Belle-Isle, marchand de La Rochelle, qui avait fait des avances à M. de Charnisay et qui plus tard fit la guerre au sieur Denis; de qui nous tenons ces détails. Nous avons dans certaines paroisses du bas du fleuve des descendants du sieur le Borgne de Belle-Isle.

Vers 1700, le gouvernement français reprit toutes les concessions faites en Acadie, afin de faire cesser toutes les contestations en repartageant le territoire entre les prétendants aux droits depuis si longtemps sujets à contestation.

Revenons à notre grand Champlain que nous voyons nommé Gouverneur de la Nouvelle-France et Lieutenant Général du Roi en 1633; c'est dans le *Mercurius Français* que nous retrouvons ce renseignement. Champlain qui avait donné tant de preuves de fidélité et de dévouement à la religion catholique et à la France méritait bien qu'on lui confiât le soin de gouverner la colonie: personne plus que lui n'était capable de le faire et personne n'en était plus digne.

Il partit de Dieppe le 23 mars 1634 avec trois vaisseaux, emmenant avec lui les PP. Brebeuf et Masse. Ses vaisseaux étaient le *Saint Pierre* de 150 tonneaux, 12 canons et 82 hommes d'équipage; le *Saint Jean* de 160 tonneaux, 10 canons et 75 hommes; le *Don de Dieu* de 90 tonneaux, 6 canons et 40 hommes. Champlain emmenait aussi avec lui quelques colons.

La Compagnie des cent associés était composée de personnes qui, pour la plupart, ne pouvaient pas s'occuper des affaires commerciales de la société. Pour obvier à l'inconvénient résultant de ce fait, on nomma deux agents, les sieurs Rosé et Cheffault, marchands de Dieppe qui, conjointement avec quelques autres marchands de Dieppe, de Rouen et de Paris devaient s'occuper d'armer les navires, de payer les employés et fonctionnaires, de fournir les effets de traite, de voir en un mot à toutes les affaires de la Compagnie. Sur les profits du commerce de chaque année, ces agents prélevaient d'abord leurs déboursés, puis une commission et le reste était partagé entre les associés à raison de la mise de chacun.

(A continuer.)